

## Passage en Cdi et indemnitées

## Par ladele, le 15/11/2012 à 14:35

## Bonjour.

Je viens de signer un cdi dans une entreprise qui m'a employée en cdd pendant 2 ans. J'ai signé 4 cdd consécutifs, puis mon cdi. Je sais que pour ce qui est du dernier contrat, je perds mes droits à la prime de précarité. Mais qu'en est-il des 3 précedents contrats pour lesquels je n'ai jamais touché cette prime?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, car sur les différents que j'ai pu consulter, les réponses diffèrent!

Par DSO, le 15/11/2012 à 15:11

Bonjour,

Vous devez percevoir l'indemnité de fin de contrat sur les 3 premiers contrats.

Cordialement,

DSO

Par pat76, le 16/11/2012 à 14:54

Bonjour

Quels était les motfs des CDD, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise?

Il n'y pas eu de jours de carence entre chaque CDD?

Les trois dderniers CDD étaient la prolongation, du premier avec le même motif, remplacement d'un salarié absent?